

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°19765 - 76ÈME ANNÉE

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PASSE DE PLUS EN PLUS PAR LES TRIBUNAUX



Les affaires de litige climatique portées en justice ont augmenté ces dernières années, faisant des tribunaux les lieux de la lutte contre le changement climatique dans le monde. Un rapport du PNUÉ publié mardi, révèle que les affaires liées aux climat ont presque doublé au cours des trois dernières années et obligent de plus en plus les gouvernements et les entreprises à mettre en œuvre leurs engagements en faveur du climat, ainsi qu'à poursuivre des objectifs plus ambitieux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

En 2017, 884 poursuites judiciaires avaient été déposées dans 24 pays. En 2020, les poursuites avaient presque doublé, avec au moins 1 550 affaires liées au changement climatique déposées dans 38 pays (39 si l'on tient compte des tribunaux de l'Union européenne).

DES CONTENTIEUX PARTOUT DANS LE MONDE

Alors que les litiges climatiques continuent d'être concentrés dans les pays à revenu élevé, les auteurs du rapport s'attendent à ce que la tendance se développe davantage dans les pays du Sud. Le rapport répertorie les cas récents en Colombie, en Inde, au Pakistan, au Pérou, aux Philippines et en Afrique du Sud.

Les profils des plaignants sont également de plus en plus diversifiés, avec des ONG et des partis politiques rejoints par des jeunes, des personnes âgées, des migrants et des peuples autochtones. Tout comme ils sont particulièrement vulnérables à la Covid-19, ces groupes de plaignants sont souvent aux premières loges du changement climatique, endurant des conditions météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer et la pollution.

« Les citoyens se tournent de plus en plus vers les tribunaux pour avoir accès à la justice et exercer leur droit à un environnement sain », a déclaré Arnold Kreilhuber, Directeur par intérim de la division juridique du PNUÉ. « Les juges et les tribunaux ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution de la crise climatique ».

DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES À TOUS LES RECOURS

Certaines des tendances récentes des litiges climatiques identifiées par le rapport comprennent :

- Les violations des « droits climatiques », c'est-à-dire que les affaires reposent de plus en plus sur les droits humains fondamentaux, y compris le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation et à l'eau.
- L'incapacité des gouvernements à faire respecter leurs engagements en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Le « Greenwashing » et non-divulgaration, lorsque les messages d'entreprises contiennent des informations fausses ou trompeuses sur les impacts du changement climatique.

Dans les années à venir, le PNUE s'attend à ce que les litiges climatiques se multiplient devant les instances nationales et internationales. L'agence onusienne relève notamment les entreprises qui signalent de manière erronée les risques climatiques, les gouvernements qui ne s'adaptent pas aux événements météorologiques extrêmes et les affaires engagées pour faire appliquer les décisions judiciaires antérieures. Le PNUE s'attend également à une augmentation des cas concernant les personnes déplacées par les effets du changement climatique.

QUID DE LA FRANCE

En France, il y a eu la décision historique du Conseil d'Etat du 19 novembre sur injonction de la Commune de Grande Synthe. Mais les contentieux se multiplient.

Le 14 janvier est venu au tribunal administratif de Paris l'affaire du siècle. L'Affaire du siècle est un recours en justice inédit en France, porté par Notre affaire à tous, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH), Greenpeace France et Oxfam France, quatre organisations de protection de l'environnement et de solidarité internationale.

Elles ont décidé d'attaquer l'État français parce qu'elles estiment que les gouvernements successifs ont pris un retard trop important dans la lutte contre le changement climatique.

Quatorze collectivités territoriales, aux côtés des associations Notre Affaire à Tous, Sherpa, ZEA, Eco Maires et FNE, ont décidé d'assigner la multinationale Total en justice et demandent qu'il lui soit ordonné de prendre les mesures nécessaires pour réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit du premier contentieux climatique en France visant à rehausser les ambitions climatiques d'une multinationale du pétrole.

A quand les premiers recours contre la Région pour son inaction climatique ? L'arrêt du tram train a conduit à la hausse substantielle du rejet des gaz à effet de serre dans l'île. Mais encore, la lenteur dans l'application du plan de rénovation des logements conduit à la hausse des besoins en énergie et des gaz à effet de serre inhérents au réchauffement climatique. Les citoyens ont une nouvelle arme, à eux de la saisir.

David Gauvin

13^E CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE VIETNAMIEN

Le Parti communiste Vietnamien tient actuellement son 13^e Congrès. Un total de 1587 délégués représentant plus de 5 millions de membres répartis dans tout le pays participent aux travaux qui ont débuté le 26 janvier et se terminera le 2 février.



Le 29 janvier, au 4^e jour, le Premier Ministre Nguyen Xuan Phuc a demandé « *d'accélérer les campagnes de suivi et de test pour diagnostiquer le virus Covid-19 afin d'assurer la célébration en toute sécurité du Nouvel An lunaire, qui tombe cette année, le 12 février.* »

Dans ce pays de 100 millions d'habitants, le Parti Communiste, les autorités gouvernementales et la population marchent en confiance et n'ont pas peur des défis.

Imaginez le Traité RCEP (ou Partenariat régional économique global) signé le 15 décembre 2020, sous l'égide du Vietnam qui présidait l'ASEAN. C'est la plus importante zone de libre échange incluant 10 pays de l'Asean (Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam) et 5 nouveaux (Australie, Chine, Japon, Corée du Sud et Nouvelle Zélande). Le Vietnam est l'un des plus gros bénéficiaires de ce Traité qui va accélérer la construction d'un marché régional de 2 milliards d'habitants.

Malgré les différends avec la Chine, la vision historique l'emporte chez les communistes Vietnamiens. Le Parti communiste Chinois a adressé un message au Congrès. Nous retiendrons le paragraphe suivant (traduction non officielle) :

« Le Parti et le gouvernement chinois attachent une grande importance au développement des relations entre les deux Partis et les deux pays : Chine et Vietnam ; ils sont disposés à se joindre à la partie vietnamienne pour continuer et promouvoir l'amitié traditionnelle fondée et cultivée par des générations de dirigeants de deux pays suivant la devise "voisinage amical, coopération intégrale, stabilité durable, orientation vers l'avenir" et dans l'esprit de "bon voisinage, bonne amitié, bonne camaraderie et bon partenariat" ; persistent le respect de la conception commune conclues par les hauts dirigeants des deux Partis et des deux pays ; promeuvent le partenariat de coopération stratégique intégrale Chine - Vietnam, ce afin d'apporter plus d'avantages à deux pays et à deux peuples et de contribuer positivement à la paix, à la stabilité et au développement prospère de la région. »

Sur le plan sanitaire, il faut mettre à l'actif du PCV le résultat le plus brillant de la lutte contre le SRAS-COV-2 : 1553 personnes contaminées et seulement 35 décès ! A comparer avec la France (65 millions d'habitants) : 3 130 629 cas et 74 800 morts. La Réunion : 9843 cas et 45 décès.

CENTENAIRE ET PAUVRETÉ.

C'est auréolée de cette grande victoire que la nouvelle direction préparera le centenaire de la création du PCV, en 2030. A cette date, l'un des objectifs est « *la sortie complète et durable de la pauvreté* ».

« Selon le Comité directeur du programme national de réduction durable de la pauvreté pour la période de 2016-2020, il est facile pour certaines communautés de re-basculer dans la pauvreté, et l'écart entre riches et pauvres entre les régions et les groupes de population demeure élevé. Dans de nombreux endroits, le taux de pauvreté est toujours supérieur à 50%. Certains mécanismes et politiques spécifiques aux zones pauvres, montagneuses et de minorités ethniques sont inefficaces...

Face à cette situation, fin 2020, le Premier ministre Nguyễn Xuân Phúc a adopté la promulgation d'un nouveau seuil de pauvreté pour la période 2021-2025. Cela permettra au Vietnam d'identifier plus précisément les bénéficiaires des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de sécurité sociale. C'est aussi une solution contre la pauvreté multidimensionnelle.

Le Premier ministre a demandé aux organismes concernés d'élaborer des politiques de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030 afin de le soumettre au Politburo, au Secrétariat du Parti, et à l'Assemblée nationale. »

Hasard de calendrier, c'est au même moment que s'ouvre à Paris, le procès des sociétés impliquées dans l'épandage de l'agent orange, un produit toxique dénoncé par une citoyenne du Vietnam.

Ary Yée Chong Tchi Kan

"L'objectif de créer un pays heureux pour les Vietnamiens n'est pas récent mais la crise du coronavirus a mis en évidence que le bonheur ne procède pas exclusivement d'un pouvoir d'achat élevé ou d'une croissance rapide. L'essentiel est aussi de maintenir un environnement stable, égalitaire et propice au développement de chacun".

Professeur Phùng Huu Phu, vice-président du Conseil central de la théorie

"Édifier un pays indépendant, libre et heureux, tel était le vœu le plus cher du Président Hồ Chi Minh. La notion de bonheur a été intégrée dans la nouvelle stratégie de développement national. Récemment, une localité du pays a introduit cette notion dans sa propre stratégie de développement. Selon elle, le bonheur s'évalue en fonction de deux critères : la satisfaction de ses habitants et la qualité des soins sanitaires".

Phùng Quốc Hiên, vice-président de l'Assemblée nationale



Le parti est fondé sous le nom de Parti communiste vietnamien par Hồ Chi Minh et d'autres exilés vivant à Hong Kong en février 1930. En octobre, sur instruction de l'Internationale communiste, il prend le nom de Parti communiste indochinois (PCI), dans le but d'attirer des militants issus de l'ensemble des peuples de l'Indochine française, soit non seulement des Vietnamiens, mais aussi des Laotiens et des Cambodgiens. Cependant, dans les faits, le parti demeure essentiellement animé par des Vietnamiens. (Source Wiki)

ÉDITO

OPÉRATIONS ANTI-STUPÉFIANTS, SYNONYME SYSTÉMATIQUE DE RÉPRESSION DES CLASSES POPULAIRES

Ces derniers jours, de vastes opérations de police ont eu lieu dans des quartiers de l'île. Ils étaient ainsi une quarantaine, notamment de la BAC à être présents mardi au Chaudron. Rebelote avant-hier avec une trentaine de policiers dans le quartier Titan, au Port. La gendarmerie et la police municipale ont de leur côté été envoyées dans une opération similaire à Bras-Panon. A l'occasion la sous-préfète s'était même rendue sur place.



On pourrait, au vu de l'important dispositif déployé espérer le démantèlement d'un vaste trafic de drogues telle que la cocaïne ou la chimique, et qui aurait des conséquences au minima à l'échelle du pays. Il n'en est rien. Les autorités ont (fièrement) annoncé avoir contrôlé quatre personnes positives aux produits stupéfiants au Chaudron et avoir saisi 10 pieds de zamal à Bras-Panon.

Au-delà du ridicule des chiffres annoncés, il faut bien voir la véritable raison derrière ces opérations de police ou de gendarmerie. Car même au vu des chiffres de contrôles annoncés, nous étions très loin de la volonté d'effectuer des contrôles massifs : 41 personnes contrôlées à Bras-Panon, 33 dépistages en 3 heures au Chaudron. Alors pourquoi ces effets d'annonce ?

Il faut déjà analyser quelles sont les infractions qui ont été relevées et où se situent ces contrôles. En l'occurrence, il s'agit de détention et/ou de consommation de zamal, et de quartiers populaires. Passons outre les débats sur les méfaits ou les bienfaits du zamal, force est de constater qu'il s'agit sans doute de la drogue la moins chère à consommer à La Réunion, du fait qu'on puisse le faire pousser sur son balcon ou dans sa cour. Il s'agit donc d'un produit pouvant être consommé par l'ensemble de la population, et à fortiori par les populations précaires qui vivent donc dans ces mêmes-quartiers populaires qui ont été visés.

On est donc plus qu'en droit de penser qu'il s'agit, plutôt que d'opérations anti-stupéfiants, de véritables opérations de répression des populations vivant dans les quartiers populaires. Cette hypothèse se retrouve confortée lorsque l'on voit que la dernière opération policière de ce type avait eu lieu en avril dernier, dans les Camélias, encore une fois un quartier populaire.

Est-ce vraiment le rôle des forces de l'ordre que de venir réprimer les populations qui sont déjà parmi les plus précaires de l'île ?

Pour ne parler que des stupéfiants, il y a sans doute d'autres endroits à viser, qui permettraient peut-être de toucher un public plus aisé, et donc plus à même de consommer ou de vendre des produits se revendant plus cher, tels que la cocaïne ou encore la MDMA. Mais à part lors des saisies à l'aéroport, on ne voit jamais de contrôles alors que ces drogues circulent pourtant dans des lieux bien connus.

Plus largement, cela doit nous amener à repenser le rôle global des forces de l'ordre. Sauf exception, ce sont systématiquement les classes populaires qui se retrouvent visées par les opérations anti-délinquance, comme s'il n'y avait que les précaires qui pouvaient être coupables d'un délit. Pourtant, la délinquance bourgeoise existe bien à La Réunion, et fait d'importants dégâts. Or, la police n'agit jamais contre elle, et la justice encore moins. Alors exigeons la fin de ces privilèges et battons-nous contre la répression des classes populaires dans notre pays.

Mathieu Raffini

CONTRÔLES AU FACIÈS : UNE ACTION DE GROUPE CONTRE L'ÉTAT LANCÉE PAR DES ONG

Ajouter des lignes Six ONG ont annoncé le 27 janvier le lancement, pour la première fois en France, d'une action de groupe contre l'État. Elles expliquent qu'elles saisiront la justice si le gouvernement n'apporte pas des «réponses satisfaisantes» pour mettre fin aux «contrôles d'identité discriminatoires».

Le but de cette action de groupe est de mettre fin aux «*contrôles d'identité discriminatoires*» par la police, dont l'existence a été reconnue en décembre 2020 par Emmanuel Macron. Ce dernier a déclaré à Brut qu'«*aujourd'hui, quand on a une couleur de peau qui n'est pas blanche, on est beaucoup plus contrôlé (...) On est identifié comme un facteur de problème et c'est insoutenable*».

Après la mise en demeure préalable de quatre mois, les six organisations assurent qu'elles saisiront la justice si le gouvernement n'apporte pas d'ici-là des «*réponses satisfaisantes*», conformément à la procédure prévue par la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle votée en 2016.

«*Les organisations prennent cette initiative inédite pour faire cesser les contrôles d'identité discriminatoires, pratique stigmatisante, humiliante et dégradante pour toutes les personnes qui en sont victimes en France*», ont-elle écrit dans un communiqué.

La mise en demeure cible plus précisément le premier ministre Jean Castex, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin et le garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti, «*responsables de la conception et de l'exercice de l'action policière*», a estimé le collectif.

Les ONG demandent aussi une modification du code de procédure pénale pour «*interdire explicitement la discrimination dans les contrôles d'identité*», la «*création d'un mécanisme de plainte efficace et indépendant*» ou encore «*la mise à disposition de toute personne contrôlée d'une preuve de contrôle*», sur le modèle du récépissé.

Céline Tabou

RASSEMBLEMENTS POUR LES LIBERTÉS CONTRE LA LOI « SÉCURITÉ GLOBALE »

A l'appel de la coordination #StopLoiSécuritéGlobale, mobilisation samedi en France



Ce 30 janvier à l'appel de la coordination #StopLoiSécuritéGlobale, des rassemblements sont annoncés en France dans plusieurs régions. Cette mobilisation rappelle que la seconde épidémie de COVID-19 qui touche la France ne doit pas être une opportunité pour que le gouvernement accentue son offensive contre les syndicats et la presse, deux contre-pouvoirs à la politique ultra-libérale visant à figer la société et accentuer les inégalités.

La coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale appelle à la mobilisation ce samedi 30 janvier sur tout le territoire. Un rendez-vous est fixé à Paris, place de la République, un autre à Lyon, place du maréchal Lyautey, et la carte de France ne cesse de se garnir.

Depuis novembre 2020, des centaines de milliers de personnes dans près de 200 villes se sont mobilisées contre la proposition de loi Sécurité globale. Le texte passera au Sénat mi-mars avant de revenir à l'Assemblée. Nous devons le faire tomber. C'est pourquoi nous appelons à de nouveaux rassemblements, partout en France, ce samedi 30 janvier.

« FICHAGE DES OPINIONS POLITIQUES, RELIGIEUSES OU SYNDICALES »

Car avec cette proposition de loi viendrait tout un arsenal d'outils pour restreindre les libertés publiques et amplifier la répression : empêcher de filmer les pratiques policières, la surveillance généralisée par drone et par caméra-piéton, l'octroi de dangereux pouvoirs aux entreprises privées de sécurité...

Cette loi ne vient pas seule, elle est assortie de décisions du gouvernement facilitant le fichage des opinions politiques, religieuses ou syndicales, des comportements et habitudes de vie. Elle est accompagnée d'autres projets de loi liberticides comme celui « confortant le respect des principes de la République ».

Elle préfigure une société étouffant les libertés, détruisant les espaces d'émancipation et de culture. Une société où nous serions toujours davantage soumis-es et sans réactions, malgré les injustices, malgré la crise écologique.

« ARTISTES ET MOUVEMENTS DU MONDE DE CULTURE »

Nous sommes pleinement conscient·es de la pandémie et de la nécessité de règles sanitaires pour l'endiguer. Nous veillons à ce que ces règles s'appliquent lors de toutes nos mobilisations. Mais nous refusons que cette crise soit utilisée pour une atteinte disproportionnée aux libertés de manifester, d'exprimer, d'informer, de créer. Nous refusons que soient sacrifiés tous les espaces d'émancipation et de culture au seul profit des intérêts économiques.

C'est pourquoi, au-delà des très nombreux collectifs militants déjà impliqués dans cette mobilisation, des artistes et mouvements du monde de culture la rejoignent. En 2001 déjà, la loi sur la « Sécurité quotidienne » reniait, parmi d'autres articles liberticides, le caractère culturel des rassemblements festifs à dominante musicale hors lieux aménagés et rattachait leur gestion au ministère de l'Intérieur. Depuis, un nombre sans cesse croissant de lois sécuritaires ont été votées, avec leur lot d'amalgames, d'exploitations de faits divers et d'états d'urgence perpétuels.

« LA CULTURE ET LA JEUNESSE MEURENT À PETIT FEU »

Par leurs formes d'organisation et d'interaction, les fêtes libres sont tout autant des lieux de création artistique que d'expérimentations sociales, économiques et écologiques. Tout comme les mobilisations populaires, elles font partie de ces rares espaces accessibles sans distinction de genre, d'origine ou de classe.

Alors qu'aujourd'hui la culture et la jeunesse meurent à petit feu et que, lassés de toutes ces régressions et inquiètes pour leur avenir, elles descendent dans la rue, on ne leur en reconnaît même pas le droit. Même si nos gouvernant-es n'ont de cesse de se poser en grands défenseurs de la liberté d'expression, de la création culturelle, de l'intégration ou du destin de la jeunesse. Bien évidemment, nous restons uni-es et déterminé-es face à cette tentative indécente d'affaiblir la contestation et d'empêcher toute convergence.

Nos modes d'expression ne sont peut-être pas les mêmes, mais nous souffrons de la même urgence de défendre nos libertés. Nous éprouvons le désir commun d'un monde socialement juste et respectueux du vivant. En cela nous avons toujours œuvré dans le même sens, car comme le proclamait si justement le Conseil national de la Résistance : « *Créer c'est résister. Résister c'est créer.* »

Ensemble faisons tomber les textes liberticides en nous mobilisant massivement partout en France ce samedi 30 janvier !

Lancé en novembre 2020 par les syndicats de journalistes et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), le mouvement #StopLoiSécuritéGlobale est désormais composé de nombreuses organisations, et est soutenu par des « *gilets jaunes* », mais aussi d'opposants à certaines mesures de la loi contre les « séparatismes », se sont ajoutés ces dernières semaines des acteurs du monde de la musique électronique et en particulier des membres du mouvement des « *free parties* ».

Le mouvement demande le retrait de plusieurs dispositions clés du texte, à commencer par l'article 24 qui pénalise la diffusion malveillante d'images de membres des forces de l'ordre. Une mesure défendue par le gouvernement pour qui elle vise à protéger les policiers victimes d'appels à la haine et au meurtre sur les réseaux sociaux.



ZISTOIR POU RAKONT DSI GALÉ : LO BONONM FOR

Demoun téi vé pa kroir ali, mé zot la bien vi li lété for, kan san fé dézord li la sorte son plass dsi lo ban pou alé, avèk in pa téi rézone dsi la dal an diréksyon lo gro ta d'boi.

Kan li l'ariv landroi lo boi té antassé, li la pran in rondin bien long épi bien ron, pa sète té lo pli lézé, mé sète lété lo pli lour li té i gingn trouvé, El l'avé in bann neu, la mousse, épi konm k'i diré zèrgo konm sète in vyé kok.

Pou komansé li l'amotr lo boi toute demoun épi li la di-rogard sa ! Sa lé pli dir k'in bare d'fèr, é poitan mwin ki koz èk zot mi sava kass sa an dé morso dsi mon kuisse konm si lété in sinp zalimète.

Kan li la di sa, bann zonm épi bann fanm, la mète doboute konm si zot lété dann in légliz. L'avé d'moun la vi sa, l'avé Barget lo nouvo maryé, Perraud k'i antan prèss pa zorèye, Ramier in boug la zamé rakonte mantèr. Papou ossi lété la é mi rapèl tré bien. Castèl ossi i pé rakont azot sa, toute in bann demoun i rakont zot tour d'fors dann bann véyé é lété kapab étone demoun l'inn apré l'ot, kaziman fé tonm azot a la ranvèrse...

Soir-la banna té i ri pi, mi assur azot. Zot téi admir déza l'onm for. Zot téi admir ali san kozé épi san bouzé. Dmoun téi antann marmaye koushé apré ronfl déyèr zot.

Kan li la santi dmoun lété sou son l'anpriz, kan li a santi l téi domine azot, li la mète ali bien daplonb dsi son zanm é li la lèv lo rondin do boi san pressé dousman-dousman par dsi son tète.

Momandoné li la tienbo lo rondin an sispandiyé o bout son bra bien droite-lo zyé d'moun téi klate, la boush téi torte avèk doulèr- aprésa li l'abate lo rondin. Han ! In kou, in sèl, li la kass son zanm.

Lo zonm for - in zistoir Jules Renart ékri dann franssé, mwin la mète an kréol rényoné

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433